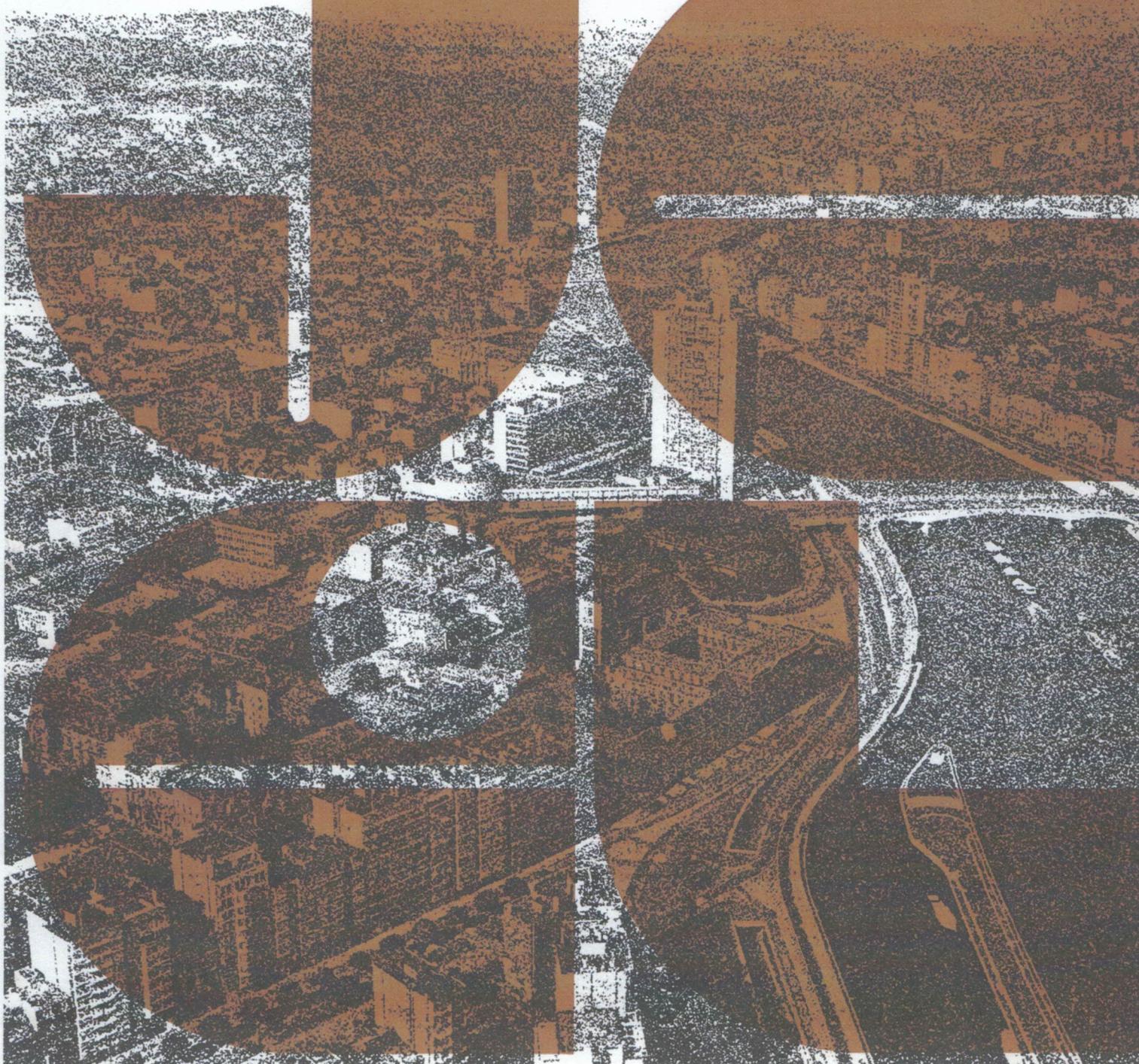
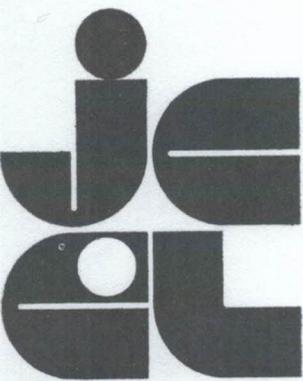


Editeur responsable :
Jean-Claude LAHAUT
c/o SEE, 12, avenue Rogier - 4000 Liège

LIEGE EST-ELLE COMPETITIVE ?





JEUNE
CHAMBRE
ECONOMIQUE
DE LIEGE

A.S.B.L.

c/o
Société
d'Etudes
et d'Expansion

12, avenue Rogier
4000 Liège
Téléphone :
32 06 00
32 01 95

TABLE DES MATIERES

Editorial :	
Le Mal Liégeois	1
Introduction	5
I. Géographie	5
II. Economie	9
III. Politique	27
Conclusion :	
Un grand projet	31

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Photo de couverture : M. Bockiau.

EDITORIAL

Le Mal Liégeois

même. On n'entend pas son accent. On ne se rend pas compte de ses tics de langage. On ne sent pas sa propre odeur », écrit A. PEYREFITTE avant de s'interroger sur le « Mal français ».

« Un peuple veut ignorer la vérité qui le blesse ; il préfère invoquer une éclipse passagère, un malheureux concours de circonstances.

Mais une conjoncture qui se maintient devient une structure... »

Si, à la lumière de cette concurrence apparaît un mal liégeois, il ne faudra pas se le dissimuler mais y remédier et rendre Liège plus compétitive. Cela ne pourra se faire en un jour. Les Liégeois ont aussi leurs préoccupations propres, mais nous voudrions ici leur faire prendre conscience de l'importance de l'extérieur, qui donne la mesure des mutations salutaires.

En effet, il ne s'agira pas, pour répondre à la troisième question (Comment promouvoir Liège ?), de persuader les gens de désirer ce qu'on leur offre, mais de répondre à leurs aspirations.

Nous appliquons ainsi à cette compétition le raisonnement du marketing. Partir du marché pour s'y adapter et le conquérir. « City marketing » sera dans un an le thème du congrès national de la Jeune Chambre Economique à Liège. Nous y donnons rendez-vous à tous ceux qui veulent faire de Liège une cité compétitive.

La promotion de Liège, à laquelle s'attache depuis toujours la Jeune Chambre Economique, suscite trois questions :

- 1) A qui veut-on s'adresser ?
- 2) Que peut-on promouvoir de Liège ?
- 3) Comment ?

Nous avons récemment apporté des éléments de réponse à la première de ces questions en interrogeant les Liégeois — les premiers intéressés — et les investisseurs venus implanter des entreprises dans nos zonings sur l'« image » qu'ils ont de Liège (nos numéros spéciaux de 1975 et 1976). Les touristes de passage ou même des personnes du dehors fourniraient évidemment d'autres images des plus intéressantes.

Nous avons entrepris depuis un an de faire l'inventaire des atouts de Liège. Villes et régions sont en effet en compétition pour les investissements, les infrastructures, les services, les manifestations, etc., qui amènent, par exemple, emplois et qualité de vie. C'est pourquoi nous posons aujourd'hui la question : Liège est-elle compétitive ? De celle-ci découlent naturellement des sous-questions que les Liégeois doivent se poser.

La compétitivité est une notion relative et Liège ne peut pas seulement s'apprécier par rapport à elle-même, mais par rapport au monde qui l'environne. « Rien n'est difficile comme de se juger soi-

Jean-Claude LAHAUT
Président

Pierre COLIN
Bruno de WALQUE
Christian GERARD
Christian GHYMERS
Olivier HALLEUX
Alain PIETTEUR
Francis QUIRIN
Monique SARTIAUX
Roland VIRGO
Stéphane WILMOTTE

Membres du Comité de Rédaction

INTRODUCTION

Liège a de multiples facettes. Les verrons-nous toutes ? Ce n'est pas sûr. Mais l'histoire est un guide clair auquel nous nous fierons. Les causes de la naissance et du développement de Liège sont géographiques, économiques et politiques. Elles restent ou pourraient rester des atouts dans la compétition actuelle.

Une position géographique centrale et un fleuve à suivre ou à traverser en ont fait un endroit de passage et d'échange. Ce « schéma » a longtemps déterminé le tracé des moyens de communications qui se sont développés par la suite mais il y a été fait plusieurs exceptions récemment.

Les minerais découverts par les Liégeois dans leur sous-sol (« houille » n'est-il pas un mot wallon ?) leur ont donné très tôt la maîtrise des techniques des métaux. Longtemps avance décisive, elle conditionne encore notre économie.

Enfin, aux confins des états — mais aussi au confluent des cultures — germaniques et romans, les Liégeois s'étaient donné une souveraineté politique qui leur assurait la maîtrise de leur développement. L'histoire a montré la fragilité de cet atout, mais n'est-il pas essentiel ?

Qu'ont-ils fait de ces atouts dont la multiplicité était remarquable ?

Nous avons pain meilleur que pain, fer plus dur que fer, feu plus chaud que feu.

1. La géographie

« Admettre que le progrès du pays oblige à l'amputer impitoyablement ou bien vouloir que tous ses membres en bénéficient ? »

A. PEYREFITTE,

« Le Mal français ».

La situation de Liège reste avantageuse, même si bien des villes peuvent proclamer être au cœur de l'Europe et si ce continent a perdu de son importance face aux « supergrands » du monde. Liège

peut prétendre être au centre de gravité de l'Europe du Nord-Ouest, un marché de 60 millions de personnes dans un rayon de 300 km.

Plus proches, à 50 km au maximum, se trouvent les 3,5 millions d'habitants de la région baptisée HALMA par la CEE (Hasselt, Liège, Maastricht, Aix-la-Chapelle), au passé commun mais partagés aujourd'hui entre quatre régions, trois nations et trois langues. Voilà qui plaide à suffisance pour un effort linguistique et un plus grand internationalisme des Liégeois.

Par rapport à la Belgique comme par rapport à la Wallonie, Liège est excentrée. Ce n'est pas un handicap insurmontable : voyons les exemples de « villes-frontière » comme Genève, Bâle, Strasbourg, Luxembourg... qui se sont donné une destinée internationale.

Des facilités de communications

Mais une localisation favorable ne suffit pas. Elle doit évidemment être confortée par des facilités de communications. Or, la maîtrise des décisions en la matière échappe — et continuera d'échapper — à la région alors que les pouvoirs centraux semblent obéir de plus en plus à des impératifs qui sont étrangers aux intérêts de Liège.

Ainsi, les « étoiles » ferroviaire et autoroutière autour de Liège devraient concrétiser sa vocation européenne, lorsque la première sera modernisée et la seconde, achevée. Mais où en sont la E 5 (Verviers - Prüm en direction de Francfort), la E 9 (Liège - Luxembourg) ou la route Liège-Marche vers Reims ? Qu'en est-il des voies ferrées comme cette « dorsale wallonne » qui nous mène à Paris moins vite qu'au siècle dernier ou l'axe Amsterdam - Bâle, dont le trafic est détourné par Bruxelles et Namur, faute d'électrification ?

Détournement est le mot exact, si l'on pense par exemple à l'effet sur l'Ardenne, traditionnellement orientée vers Liège, de la modernisation des axes vers Namur et Bruxelles. N'a-t-on pas systématiquement favorisé les « radiales » (Province - Capitale) aux dépens des « transversales » (Province - Province ou Province - Etranger) ?

Que dire alors de la politique aéronautique ? La centralisation y est la règle, tant à la Sabena qu'à la régie des Voies aériennes (infrastructures aéroportuaires) ou à l'Administration de l'Aéronautique (trafic aérien). Alors qu'on perd au moins un milliard par an à entretenir une « World Airline » à Bruxelles, on reproche à la région de vouloir se doter de connections

avec les vrais grands aéroports européens, dont coût (de lancement) : moins de 20 millions. La paille et la poutre. Pendant qu'on investit encore des milliards à Zaventem dont les installations actuelles suffiraient pourtant jusqu'au-delà de l'an 2000, les promoteurs d'initiatives à Bierset transigent entre Kafka et Courteline : entraves de toutes sortes, piste interdite aux avions de plus de 120 tonnes (soit des Boeing 707 ou des DC8 courants), absence d'installations techniques et fret, « encombrement » du projet de gare de marchandises rail-route-air « Centrogare Belgique-Est »... Dans le contexte international du transport aérien, la localisation de Bierset offrirait objectivement bien des avantages, que l'aéroport voisin de Maastricht sait d'ailleurs utiliser. Les retombées directes (emplois, devises...) et indirectes (passage, échanges, investissements...) que susciterait le développement des aéroports régionaux n'intéressent-elles pas le Ministère des Communications ?

A Lyon, ville désireuse d'attirer le « tertiaire supérieur », une volonté unanime des élus et du monde des affaires a permis de contrer l'administration centralisatrice et de créer l'aéroport de Satolas, en constante progression.

La décentralisation du pouvoir (ainsi que des intérêts anversois en jeu) expliquent peut-être les meilleurs résultats du Port autonome de Liège, troisième port fluvial d'Europe, à ce qu'on dit. Mais quels sont ses moyens (diplomatiques) de faire aboutir ses espoirs de liaisons (en territoire étranger) vers le Rhin ou vers le Sud, au-delà de Givet ?

Un tour d'horizon des moyens de communications doit évoquer les télécommunications et le transport par pipe-line. Qui n'a le sentiment que les télécommunications se dégradent à Liège ? (Il suffit de tenter un appel interurbain ou international pour s'en convaincre.)

Des techniques nouvelles se développent, mais sait-on, par exemple, que le radio-téléphone n'est utilisable qu'entre Bruxelles, Anvers et Gand ? Quant aux pipe-lines pour le transport d'hydrocarbures ou de produits pondéreux (slurry), le projet Le Havre - Rhur semble oublié et la section liégeoise du Pipe-line Anvers-Limbourg-Liège (PALL) sera la dernière construite — si elle l'est jamais.

Ressources et politique industrielle

C'est pourtant une solution à l'épuisement de nos ressources minérales, plus performante que

le chemin de fer, plus diversifiable que la voie d'eau et plus économique que les deux. Notre approvisionnement énergétique est le problème de base de notre politique industrielle. Charbon ou pétrole doivent nous parvenir au meilleur prix, permettant une diversification en activités d'aval soit au travers de la transformation des métaux, soit au travers de la carbochimie ou de la pétrochimie. Or seule nous a été donnée l'énergie atomique, très peu prise, à l'avenir incertain et dont la localisation est sans effet bénéfique particulier, puisque l'électricité est aisément transportable. Si seulement on utilisait les calories rejetées au profit du voisinage des centrales...

Créer des zonings, « maritimer » Liège sont des efforts nécessaires mais pas suffisants dès lors que d'autres réseaux ou d'autres facilités se développent ailleurs. La technique renouvelle et multiplie ses défis en permanence. Les responsables de l'industrialisation de Liège le savent mais seront-ils écoutés ?

Quant à la dernière ressource naturelle wallonne, l'eau, on en fait grand cas et on a raison. Les besoins futurs lui donneront de plus en plus de valeur. Mais la Wallonie aura-t-elle le pouvoir de monnayer cette « richesse », dont la préservation coûte cher et détourne les investissements ? Cette volonté n'est pas plus inconvenante que celle des autres producteurs des matières premières.

La valorisation de cette ressource ne dépend pas que des Liégeois.

La quantité et la qualité de cette eau sont conditionnées par la construction de barrages indispensables au débit d'étiage de la Meuse et de l'usage qu'en fait chacun au passage. On cherche à utiliser les « crédits parallèles » : voilà un grand projet wallon !

Une image attractive

Enfin, ne faudrait-il pas considérer nos sites comme un capital à gérer ?

On pourrait prendre soin de préserver ou de créer à travers son aspect une image attractive de Liège. Hélas, même les Liégeois admettent que leur ville est sale et bruyante (notre enquête dans notre précédent numéro spécial).

La perception dominante ne peut-elle être que celle d'une ville industrielle marquée par le machinisme, les terrils et les quartiers informes du XIX^e siècle ?

Les rares perspectives sur les collines tant vantées comme sur Saint-Laurent ou même Saint-Martin, sont-elles protégées du premier building venu? Bien sûr, il reste à Liège le seul urbaniste qu'elle ait jamais eu (et que n'ont même pas d'autres villes de ce pays) : la Meuse. Encore est-elle enfermée entre un garde-fou qui ne laisse le plus souvent aucune vue sur le fleuve et une muraille monotone, comme au quai Saint-Léonard. Quels efforts fait-on

pour aménager au moins les accès à Liège en les agrémentant de plantations et en y rénovant les abords? (La descente de Loncin est exemplaire à cet égard.) Ne parlons pas ici des attentes des Liégeois eux-mêmes en la matière.

Suffit-il de mener des actions ponctuelles, souvent confidentielles, de mise en valeur d'immeubles historiques si le quartier qui les environne est laissé à l'abandon (Hors-Château, Pierreuse, Saint-Servais) ou si les bulldozers peuvent y faire

des plaies béantes, comme à côté du musée Curtius? Ailleurs, les témoins du passé sont écrasés par de hauts immeubles sans essai de compromis : un nouvel exemple se prépare à côté de l'abbaye des Bénédictines. Maastricht, au contraire, en revitalisant ses quartiers anciens, nous montre quel charme peut avoir une vieille ville mosane. Notre patrimoine historique disparaîtra-t-il comme les vestiges de la place Saint-Lambert?

Quant à l'Ardenne toute proche, bien que le Sud-Est se refuse avec raison à n'être qu'une « merveilleuse terre de vacances », l'exemple suisse montre qu'une industrialisation légère est compatible avec une exploitation touristique fructueuse.

Les loisirs sont d'ailleurs une industrie en pleine expansion. Mais que fait-on pour préserver ce capital d'attentes hideuses et pourquoi les équipements et la promotion touristiques de l'Ardenne sont-ils si peu développés? Les (rares) initiatives du Haut Commissariat belge au Tourisme à l'étranger font la part belle à Bruxelles, Bruges ou Anvers. (Nous comparerons l'« Année Rubens » au millénaire de la Principauté de Liège, d'ores et déjà confondu avec le cent cinquantième anniversaire de l'Etat belge en 1980.)

Mais ne sommes-nous pas nous-mêmes coupables de « voir trop petit », avec notre autosatisfaction habituelle, en comptant pour faire valoir notre région sur des richesses éparses et un art de vivre dont la découverte demande trop d'efforts, alors que la concurrence est particulièrement vive? N'a-t-on pas trop vite renoncé, par exemple, à évoquer notre passé dans son cadre le plus prestigieux : le palais des Princes-Evêques? Nous reviendrons sur notre « accueil » au chapitre III car — admettons-le — Liège, l'Ardenne, la Wallonie sont méconnues. Ce fait est lourd de conséquences sur notre rayonnement en général. Qui s'en préoccupe?

Le cadre de vie

L'attrait du centre est essentiel et visuellement se justifie par le cadre qui l'entoure.

Liège bénéficie d'un fleuve et de forêts toutes proches.

Aussi y a-t-il lieu de surveiller très sérieusement la pollution de la Meuse et de préserver des perspectives qui depuis le centre font découvrir les environs.

Dans le contexte de notre civilisation, la richesse de notre patrimoine historique reste un atout fondamental de l'avenir du centre.

Sa mise en valeur a fait l'objet d'attention particulière. L'importante somme d'argent y consacrée la destine, à priori, à rejoindre l'écrin du musée.

Peut-on se permettre de retirer de la vie urbaine des éléments aussi signifiants? Indépendamment de la valeur artistique propre des bâtiments, les fonctions de réaffectation devraient être prises en considération avant d'entamer leur restauration et leur déplacement éventuel.

La politique en matière d'espaces verts relève d'une distraction spécifiquement urbaine.

Si l'on regrettera toujours l'abattage, d'arbres on doit reconnaître la qualité du travail du service des plantations et la volonté des pouvoirs publics d'étendre ses zones vertes. Un effort de diversification quant à l'usage serait à mettre en parallèle avec la réalisation d'équipements (aires de jeux pour enfants, lieux de rencontre, plaisir des yeux, décor gratuit, mise en valeur des bâtiments).

Le logement

La diminution du nombre d'habitants dans les grandes villes est un phénomène au-

quel n'échappe pas Liège. La fonction de résidence reste essentielle au devenir des centres urbains.

A Liège, la pénurie de logements disparaît, mais les loyers sont chers.

Les personnes capables d'assumer les charges financières correspondantes préfèrent la localisation en zones périphériques offrant un type de logement répondant mieux à leurs besoins.

Ce phénomène est accentué par les facilités de se déplacer et la localisation périurbaine d'équipements, de services, de zones de travail.

De plus, le coût élevé des terrains au centre ville oblige les sociétés de logements sociaux à acquérir et équiper des terrains périphériques.

Ajoutons que les démolitions qu'entraînent les grands travaux éliminent des logements et que le coût élevé de la restauration d'immeubles les réaffecte à des fonctions autres que celles du logement.

Cet état de fait nous amène à conclure que seule une planification très volontaire peut inverser ce phénomène. Un pourcentage élevé de terrains disponibles au centre doit être réservé au logement répondant à toutes les couches sociales de la population. En outre, tout investissement du type artisanal ou tertiaire devrait être accompagné d'un certain quota réservé au logement.

La ville de Liège possède suffisamment de terrains (anciens sites industriels désaffectés) et des moyens juridiques (Régie foncière, Service de l'Urbanisme) pour y arriver.

La localisation du travail

Les investissements importants, créateurs d'emploi, sont

en général réalisés par des firmes étrangères et ce dans les zones industrielles périphériques. Les raisons d'implantation des parcs industriels sont issues des conséquences du contexte industriel du XIXe siècle quand les industries étaient enclavées le long de la Meuse.

L'évolution des transports en commun, la mobilité de la main-d'œuvre, les changements du type d'industrie performante ont été après guerre des éléments déterminant la localisation des parcs industriels.

Si aujourd'hui la présence d'un marché, les facilités de transport (produits et main-d'œuvre), l'existence de personnel de haute technicité et les possibilités de sous-traitance restent des conditions essentielles d'implantation, les avantages financiers directs ou indirects deviennent de plus en plus déterminants.

Dès lors on souhaiterait que ces avantages ne soient pas réservés aux seuls industriels étrangers mais que les artisans liégeois puissent avoir des avantages prioritaires pour s'implanter dans ces zones. Il est étonnant de constater que ce sont des initiatives communales qui ont permis aux P.M.I. de s'implanter dans des terrains industriels périphériques.

L'évolution des techniques industrielles ne concourt-elle pas vers un accroissement des formes de pollution sur un territoire de plus en plus vaste?

Les critères d'implantation de firmes étrangères tiennent-ils compte de la qualité de vie qu'est en droit d'exiger notre métropole?

L'alternative d'implantation en site vierge ou en ancien site industriel désaffecté est-elle proposée?

Désenclaver

En résumé, contrairement aux idées reçues, la position « géographique » de Liège est susceptible de se modifier selon que Liège sera ou non inscrite sur la carte des réseaux nouveaux qui apparaissent à notre époque. Il y va de sa compétitivité.

Nous avons déjà dit qu'il fallait faire sortir Liège de son « désert aérien » et la « désenclaver » en la reliant directement aux grands centres et aux grands courants commerciaux, culturels et politiques de notre temps. Il serait en effet entièrement périlleux de perdre le contact direct avec les informations qu'ils recèlent. Nous nous trouverions ainsi en position d'arrière-province par rapport aux grandes métropoles mondiales du continent, avec la raréfaction des idées et des opportunités que cela impliquerait.

La facilité des déplacements à courte distance n'est pas moins importante pour la fonction métropolitaine de Liège. Les services

qui s'y sont développés ont souvent une vocation plus large que la seule communauté urbaine. Les commerces, notamment, semblent prisés de l'extérieur et peuvent le rester au prix d'une constante adaptation tant des affaires que de l'attractivité de la ville dans son ensemble : animation et distractions (n'oublions pas la vie et l'éclairage nocturnes), piéton-

niers et plan vert (à développer encore), parkings et transports en commun (pourquoi ce gris passe-muraille?)... Mais l'hinterland de Liège n'est pas fonction que de ses attraits. Le temps, plus que la distance, d'un déplacement est déterminant.

Accès, aspect et accueil sont des préoccupations prioritaires si Liège veut jouer l'atout « géographie » dans son marketing.

Sa vocation commerciale, touristique, culturelle et même politique dépend de son équipement dans ce domaine, de même que le sort de son industrie est lié à ses facilités d'approvisionnement et d'expédition.

2. L'économie

« La vitalité d'une société et d'une économie ne se mesurerait-elle pas à leur manière d'encourager l'innovation ? »

A. PEYREFITTE,
« Le Mal français ».

La situation géographique, les moyens de communiquer et d'approvisionnement ne sont pas les seuls facteurs de l'expansion économique. Ils ont certes permis le développement dès le Moyen Âge d'une technologie métallurgique qui a sans doute connu son apogée au siècle dernier. Mais l'explication de ces succès autant que des déboires actuels tient surtout à la capacité des hommes à faire l'adéquation entre leur offre et la demande du marché. Or, Liège semble avoir oublié d'adapter sa production aux besoins du XX^e siècle. La tradition des « bons faiseurs » poursuivie par les ingénieurs de production, longtemps seuls à la tête des entreprises, n'y est peut-être pas étrangère. Jean-François KAHN, visitant le Musée de la Vie Wallonne, note que « l'amour de la chose bien faite prenait le pas sur la recherche du rendement car l'usage, et non l'échange, était la finalité suprême de l'entreprise » (« Complot contre la Démocratie »). Au-delà de ces produits, on peut d'ailleurs se demander si ce problème n'est pas plus large, s'il ne pose pas celui des mentalités en général, dans bien des domaines ?

Aujourd'hui, plus de 60% du chiffre d'affaires de l'industrie est constitué par les métaux de base et les fabrications métalliques, contre 50% pour les autres régions wallonnes et 40% pour le royaume. Plus qu'une simple spécialisation, cette structure mono-

politique témoigne d'une incapacité à diversifier les activités à Liège : on fabrique ce qu'on a toujours fabriqué.

Mono-industrie

Au niveau des exportations industrielles, qui représentent la moitié du chiffre d'affaires du secteur comme dans les autres régions du pays, le groupe « métaux de base - fabrications métalliques » constitue les trois quarts des exportations industrielles contre seulement un peu plus de la moitié au niveau national. Cette concentration des exportations sur quelques produits tranche nettement par rapport aux autres régions. Etant donné que, au total, l'ouverture vers l'extérieur est identique aux autres régions, cette hyperconcentration signifie donc une atrophie des autres secteurs industriels.

En outre, si nous nous plaçons maintenant au niveau des exportations globales et pas seulement industrielles, l'atrophie apparaît également par rapport au secteur tertiaire : l'industrie représente plus de 80% des exportations totales et le tertiaire seulement 18%, tandis qu'au niveau de la Belgique, le secondaire réalise seulement 53% des exportations et 47% pour le tertiaire. Liège possède donc un secteur tertiaire très peu orienté vers l'extérieur — et très peu développé.

Mais ce n'est pas tout : cette prédominance du secondaire et, à l'intérieur de celui-ci, de la sidérurgie-métallurgie constitue de plus une spécialisation en activité d'amont, c'est-à-dire des produits peu élaborés et soumis généralement à de fortes instabilités conjoncturelles, ainsi qu'à une forte pression concurrentielle. La structure économique liégeoise expose ainsi de plus en plus l'activité à la dépendance de facteurs exogènes. Cette dépendance, plus grande que dans les autres régions plus harmonieusement situées vers l'aval, est encore renforcée par le caractère de rigidité propre à l'industrie lourde, d'autant plus que les secteurs souples comme le tertiaire font précisément défaut. A cet égard, il est significatif de constater que les exportations liégeoises sont plus qu'ailleurs le fait de grandes entreprises. Les PME sont donc principalement orientées vers la sous-traitance pour ces grosses entreprises, avec ce que cela signifie de manque de dynamisme et d'initiatives. Liège est donc la proie d'un processus cumulatif de rigidités renforçant sa dépendance.

Or, les mutations récentes de l'ordre économique mondial, avec les renversements des termes d'échanges qui les caractérisent, mettent précisément en cause les activités situées en amont : la hausse des prix des matières premières conjointement aux baisses des prix de vente des demi-produits ont pris en tenaille

les valeurs ajoutées du secteur de base, remettant en question des avantages comparatifs acquis depuis des siècles.

Ces événements touchent donc toutes les économies de vieille industrialisation mais ils prennent une résonance toute particulière dans le cas wallon et liégeois spécialement, dont les structures mentales et de production se caractérisent par une rigidité croissante du fait du rôle moteur exclusif de grandes entreprises d'industrie lourde fortement exposés.

Ce manque de souplesse devient le facteur fondamental de perte de compétitivité, indépendamment même des relations déjà défavorables de coûts et productivités. Alors que les événements extérieurs précipitent les évolutions, ils font de l'adaptation des structures la clef du problème de compétitivité.

Phénomènes sociaux

En même temps que ces caractéristiques de structure économique, une attention particulière doit être accordée aux phénomènes sociaux. Liège possède une véritable tradition de luttes sociales qui témoigne du caractère combatif et exigeant de sa population (Male-Saint-Martin, Chiroux-Grignoux..., premières chartes, premières libertés). Liège favorisa les encyclopédistes, précéda la Révolution française : « Comment, Messieurs les Liégeois, avec tout cela, vous n'êtes pas contents ? Si nous jouissions seulement en France de la moitié de vos libertés, nous nous estimerions trop heureux ! » (Mirabeau.) Un tel esprit de liberté et de progrès social lié aux conditions pénibles du prolétariat du berceau de la révolution industrielle sur le continent a créé une mentalité particulière. Le travailleur liégeois, réputé pour sa technicité et pour la qualité de ses produits, s'est également rendu célèbre par ses grèves.

Considéré comme un handicap grave par d'autres, cette mentalité peut aussi être prise pour un atout de l'avenir. Mais il faudra cependant qu'on prenne conscience du théorème de l'impossibilité des choix collectifs unanimes qui a valu à Kenneth Arrow le prix Nobel pour la démonstration mathématique qu'il en a fait. Ce théorème a été résumé de la façon suivante : « Aucune procédure constitutionnelle classique ne permet de déduire des préférences individuelles une volonté collective cohérente, un intérêt général. La démocratie ne permet pas à l'Etat de prendre des décisions toujours rationnelles... En fait, il n'y a pas de solution aux problèmes politiques, il n'y a que des règlements, c'est-à-dire des arbitrages de conflits

(Suite en page 25.)

L'équipement

L'amélioration de l'infrastructure a accentué l'exode des habitants et l'implantation industrielle en périphérie sert paradoxalement au développement des fonctions urbaines.

Un atout important des villes reste la facilité d'y accéder et de s'y déplacer.

Les travaux routiers réalisés ou en cours doivent se limiter à améliorer les accès. Y circuler repose sur le concept de déplacer le plus grand nombre en le moins de temps.

La seule solution existe dans le développement du transport en commun avec création de parkings de dissuasion gratuits aux entrées principales de la ville. Nous n'entamerons pas de polémique quant aux moyens techniques à utiliser.

Il nous faut un système de transport en commun qui soit régulier, confortable, rapide, le moins cher possible et qui desserve des concentrations de service. Il faut dès lors qu'un schéma définitif soit arrêté le plus vite possible afin de localiser ces concentrations (existantes ou à créer). Élément de décision important, déterminant l'implantation d'équipements tertiaires, fondamental à l'avenir du centre tout en évitant sa paralysie, son asphyxie. Le développement des rues commerçantes réservées aux piétons, l'implantation de services importants à la limite du centre (hôpitaux, université, centre sportif) définissent des zones de développement privilégié et « aère » le centre urbain.

Liège conserve un atout considérable par l'existence de surfaces importantes de terrains bien localisés et utilisables à des fins d'équipements les plus divers. Il faudra veiller à ce que leur affectation, répondant à des besoins prioritaires, tienne compte d'un plan d'ensemble cohérent vu leur disponibilité dans le temps.

(Suite de la page 9.)

entre intérêts divergents.» (Jacques Attali, « Analyse économique de la vie politique. »)

Au plan pratique, ceci appelle de nouvelles relations industrielles dans le cadre d'un consensus social affermi. Le haut niveau d'exigence qui caractérise le Liégeois, à condition qu'il ne s'enferme pas

dans une sécurisation conservatrice et dépendante, refléterait en fin de compte un haut niveau de développement.

Une politique industrielle

La tâche est immense et urgente. En simplifiant, on pourrait dire que l'activité traditionnelle de Liège se trouve maintenant orien-

tée vers un mauvais « créneau » du marché. Trop de régions ou de pays sont maintenant capables de produire les mêmes biens de base à meilleur prix. La solution n'est donc pas de s'accrocher à coup de subsides à des activités dépassées comme on l'a fait dans le cas des charbonnages, en y enfouissant des milliards et sans

prévoir de vaste reconversion. Regardons plutôt nos voisins qui, confrontés au même problème à l'époque, ont innové en créant CdF-Chimie ou DSM, entreprises chimiques dont les noms sont révélateurs (Charbonnages de France, Dutch State Mines). Une politique industrielle a permis ces reconversions — qui ne sont plus forcément celles qui s'indiquent aujourd'hui.

Une réflexion de la même ampleur doit s'instaurer au départ du problème de nos fabrications métalliques, singulièrement plus aisée d'ailleurs que la recherche d'un nouveau départ après l'épuisement des charbonnages, puisque les perspectives de la consommation d'acier permettent l'optimisme.

Mais notre stratégie doit être revue, de l'amont (voir chapitre I) à l'aval. Des désinvestissements pourront être inévitables, des innovations doivent les compenser.

Aujourd'hui notre seule chance de redevenir compétitifs est d'incorporer de la « matière grise » à nos produits. Nous gardons — précairement — une avance technologique sur bien des régions du monde. Elle seule peut justifier nos coûts élevés. Notre atout est de l'utiliser dans des productions sophistiquées sur des créneaux de marché non occupés. Notre avenir est dans les produits finis qui répondront aux besoins du futur, dont la liste est dressée depuis longtemps par les prospectivistes (notre précédent numéro spécial).

La société post-industrielle

Notre avenir est aussi dans les services dont on oublie trop souvent qu'ils sont aussi — sinon plus — producteurs de valeur ajoutée.

Nous entrons dans une ère post-industrielle, où les services prendront de plus en plus d'importance.

Aux transports, aux banques s'ajouteront d'autres services, privés ou publics. La société post-industrielle reposera sur l'information et la science. Aux Etats-Unis, la moitié du P.N.B. est déjà générée par le secteur de l'« information ». Pensons seulement à la place déjà prise dans nos productions par la planification, la programmation, le contrôle de gestion et de qualité, la commercialisation, l'administration. Mais le Liégeois n'est-il pas plus habitué à exploiter ses mines ou d'autres rentes de situation, à se référer à sa tradition industrielle qu'à faire du négoce ou à produire des services abstraits ? Ici aussi, une évolution est nécessaire. L'échec ou l'exode de certaines entreprises de services (le Grand Bazar ou les Wagons-Lits, créés par le Liégeois

C'est une banalité de dire aujourd'hui que tout est dans le social et que le social est dans tout.

C'est également une banalité de constater que notre Constitution, qui consacre les droits individuels du citoyen contre l'arbitraire du pouvoir, est comme un projet de gouvernement démuné de volet budgétaire, puisque la mise en œuvre des libertés individuelles garanties, nécessite une situation économique et financière particulière minimum pour chaque individu.

Depuis la fin du siècle dernier, a pu assister à une poussée populaire formidable qui a pour effet de traduire dans la réalité des mots absents de la Constitution tels que : droit au travail, droit culturel, droits sociaux, dont la mise en œuvre n'est plus (ou pratiquement plus) que collective.

De même ont vu le jour de nombreuses institutions officielles ou non, qui ont pour but ou pour effet de protéger, de développer et d'accroître ces droits.

Mais on peut se demander si au stade de l'organisation de l'Etat et des différents types de collectivités d'une part, et au stade du développement des droits individuels, d'autre part, on a tiré toutes les conséquences de cette situation de fait.

Au niveau de l'Etat

Au niveau de l'Etat, la réponse semble devoir être négative, car le pouvoir social n'est pas intégré dans l'ensemble des trois autres pouvoirs de la Nation, même si les interférences sont fréquentes. Ce n'est pas non plus un pouvoir « national », représentatif de l'ensemble des citoyens, pas plus que le pouvoir économique d'ailleurs. C'est par une figure de style qu'on les appelle « pouvoir ». En réalité, on devrait écrire : « pouvoirs » car ils sont parcellisés.

A certains égards pourtant, ces deux types de « pouvoir » participent au rôle de l'Etat d'une manière officielle, au sein des Commissions paritaires ou au sein d'organismes consultatifs tels que le Conseil central de l'Economie.

A d'autres égards, ils contrôlent l'Etat d'une manière officieuse, en dehors de tout cadre légal, et souvent par l'intermédiaire des partis politiques, qui eux-mêmes exercent leur activité et leurs pressions sur l'Exécutif et le Législatif dans la même absence de cadre légal. Ceci ne veut d'ailleurs pas dire en

l'absence de toute règle, mais a néanmoins pour effet de priver les organes en place, tel le Parlement, d'une importante part de leur substance. Il en résulte que des décisions sont prises par des entités qui n'en portent pas la responsabilité, ou, du moins, qui n'en portent pas la responsabilité devant l'ensemble des citoyens. Ces décisions courent donc le risque de n'être pas prises dans l'intérêt du pays, et ce risque s'est déjà réalisé de nombreuses fois.

Les entreprises

La situation est semblable en ce qui concerne les entreprises dont la structure, en ce qui concerne les sociétés commerciales les plus fréquentes, est fortement inspirée de celle de l'Etat.

Elle comprend, en effet, un Parlement : l'Assemblée générale des actionnaires, propriétaires ; un exécutif : le Conseil d'administration.

Ces deux types d'organes n'ont théoriquement pas de comptes à rendre au personnel de l'entreprise, et les décisions peuvent être théoriquement prises uniquement dans l'intérêt des actionnaires ; enfin, un pouvoir social parfois, dont la compétence légale est très limitée mais dont la puissance de fait est considérable.

Comme pour l'Etat mais avec la différence qu'à part les cadres de l'entreprise, il n'y a pas de tiers intéressé, les décisions sont prises par des personnes qui ne sont pas responsables devant l'ensemble de l'entreprise, et qu'elles peuvent également être étrangères à l'intérêt réel de celle-ci.

Ces deux exemples montrent assurément qu'un malaise doit nécessairement prendre naissance et qu'à la coexistence de pouvoir agissant en sens divers, il faut suppléer un système capable d'assurer leur convergence.

Alors que les questions de participation et de cogestion sont à l'ordre du jour, il n'est plus à l'idée de personne d'assurer cette convergence par la voie de la seule autorité.

Les droits individuels

En ce qui concerne les droits individuels, on peut dire que, de théoriques qu'ils étaient voici un siècle et demi pour la plus grande part de la population, ils ont évolué et sont à présent entrés très nettement dans

le concret pour la grande majorité des citoyens, grâce notamment aux actions sociales et au système et institutions des domaines sociaux et du travail.

Dans la mesure où la garantie collective s'attache à la préservation et à la progression de ces droits individuels (assurances sociales et autres), on peut constater que l'effort individuel s'atténue.

C'est là une conséquence normale.

Le risque apparaît toutefois de voir chacun se reposer uniquement sur la collectivité et de se retrouver démuné chaque fois que l'on sort du champ d'influence de celle-ci.

Ceci peut expliquer bien des attitudes de passivité, de désintérêt et de démission.

Les gens risquent d'être « des assujettis » dans tous les sens du terme.

Ils le seront d'autant plus que la solidarité qui est pour une bonne part à la base de ces institutions est à présent une solidarité purement abstraite, technique, démunie de visage humain. C'est la solidarité de l'administration.

A l'inverse, l'action même de ces forces sociales, en doublant chacun dans le cadre des décisions qu'il doit prendre dans son domaine, ou même en les contrant, prive ceux qui doivent endosser les responsabilités, du pouvoir nécessaire à leur exercice. Il faut donc, en ce qui concerne les pouvoirs et institutions sociales et économiques, mettre sur pied un système de protection des droits et conduites individuels. Ce n'est pas un paradoxe. La Constitution garantit les droits individuels contre l'action de l'Etat alors que la justification de celui-ci est pourtant l'organisation de la société au bénéfice de tous et de chacun.

Le système économique dit libéral repose sur les lois de l'offre et de la demande et par conséquent sur la disparition des faibles. Pourtant si toute concurrence disparaît, disparaît aussi la loi du marché. Ce système doit donc être protégé contre lui-même par une législation antitrust mais aussi par une législation qui doit permettre d'en corriger les conséquences humainement inadmissibles.

Si le pouvoir des institutions sociales est d'assurer une certaine liberté, il doit rester au service des personnes et ne peut jamais devenir une fin en soi.

Pour cela, il est indispensable que chacun puisse, peut-être pour une part minime, assumer son propre sort.

Nagelmackers), la reprise d'innombrables autres par des intérêts extérieurs, l'absence quasi totale de tertiaire supérieur (comparez le nombre d'offres d'emplois universitaires à Liège et à Bruxelles dans « Le Soir » du week-end) ne sont pas admissibles.

Nous ne serons pas les premiers à faire remarquer que c'est à ses petites et moyennes entreprises que la Flandre doit son expansion économique. Elles peuvent répondre plus vite aux besoins nouveaux être des facteurs de croissance plus rapides que les grandes entreprises. La faible proportion de PME dans notre économie est aussi révélatrice de notre lourde spécialisation et de notre manque d'initiatives. Il faut rétablir en Wallonie un climat favorable à la diversification et au risque d'entreprise et, des multiples facteurs qui peuvent influencer l'évolution de notre société et de notre économie, les mentalités sont le premier sur lequel il faut faire porter les efforts.

« Le goût du risque? La morale des sociétés closes préfère des bénéfices garantis. »

La révolution que nous proposons n'est pas contraire aux réalités de notre société moderne. Elle ne porte que sur l'esprit archaïque qu'au milieu de ces réalités nous avons conservé. La réalité est celle de la compétition; notre esprit reste attaché à la sécurité. La réalité est celle de la mobilité, de l'innovation; notre esprit reste modelé par l'immuable. La réalité est celle du relatif et du compromis; nous persévérons dans les schémas de l'absolu et du dogmatisme.

La réalité conduit à une société fluide, sans castes fermées comme sans uniformité imposée; et notre esprit continue à marier réflexes et rêves de société sans classe. La réalité conjugue pouvoirs et libertés responsables; mais notre esprit ne conçoit que l'autorité sans partage et la liberté sans frontières. »

(A. PEYREFITTE, « Le Mal français ».)

Les mentalités

Le succès de la politique évoquée dans ce chapitre dépendra des structures d'accueil qu'on créera dans les mentalités autant que sur le terrain. Les investissements nécessaires attendent les unes et les autres et le marketing de Liège vis-à-vis des investisseurs passe par les deux.

Nous ne sous-estimons pas l'importance des tâches entreprises par certaines instances pour concrétiser cette évolution. La stratégie de certaines sociétés s'inflé-

L'Université

La région liégeoise peut s'enorgueillir de posséder depuis plus d'un siècle et demi une université offrant l'éventail complet des disciplines universitaires. Cette institution a acquis une renommée flatteuse qui lui a valu la fréquentation d'étudiants du monde entier attirés par la valeur de son enseignement et la réputation de ses chercheurs. Ce rayonnement semble malheureusement s'atténuer aujourd'hui alors qu'il est frappant de constater que le recrutement de certains autres centres universitaires francophones de Belgique bénéficierait d'une plus large réputation.

Comprenons-nous bien : il ne s'agit pas de dénigrer une institution qui a été et est encore un atout important de Liège mais plutôt d'imaginer quelques lignes d'action et de réforme à une institution liégeoise, afin de la rendre plus efficace encore.

Cette situation n'est certes pas la conséquence de la valeur de l'enseignement prodigué par l'Université

de Liège mais plutôt, même si comparaison n'est pas raison, d'un manque d'adaptation aux besoins économiques, sociaux et administratifs de notre époque.

Bien sûr, les programmes des cours des différentes institutions universitaires belges sont identiques puisqu'ils sont fixés par le législateur.

Néanmoins, le contenu des cours ainsi que l'esprit dans lequel ils sont diffusés peuvent différer d'un établissement à l'autre. Loin de prôner un abaissement de la valeur scientifique de l'enseignement, ne faudrait-il pas cependant permettre aux jeunes diplômés de faire valoir le plus rapidement possible le niveau élevé de leurs connaissances?

D'autre part, alors que les autres institutions universitaires francophones ont un sens élevé des relations publiques et que certaines d'entre elles ont de réels « lobbys », l'Université de Liège — est-ce parce qu'elle est une université de l'Etat? — n'est guère défendue auprès du pouvoir central. Les absents ayant toujours tort...

Il est clair à cet égard que l'implantation, hélas fort lente, de l'Université de Liège dans son campus du Sart Tilman devrait renforcer son rôle de pôle d'attraction et d'échange des idées et des connaissances.

Mais l'actuelle législation sur le financement des universités handicape l'Université de Liège. En effet, cette législation lie ce financement au nombre d'étudiants fréquentant l'établissement. L'Université de Liège étant une université « complète » relativement peu fréquentée, ses frais fixes d'installation et de fonctionnement lui pèsent proportionnellement plus lourd que ne les ressentent ses concurrentes...

Enfin, l'université peut apporter à la région et à l'extérieur une contribution importante en bien des domaines. Elle est un des éléments de base autour desquels s'articule la vie économique liégeoise. Ses efforts ne devraient-ils pas être mieux valorisés?

Bref, il y a là un problème de mentalité à résoudre afin de rendre à notre université son dynamisme, son renom et ses moyens d'action.

chit dans le sens décrit ici. Une étude sur les filières du futur est en cours à l'Office de Promotion Industrielle. L'Institut Provincial des Classes Moyennes encourage les PME à innover. La Société Provinciale d'Industrialisation et les pouvoirs régionaux aménagent le territoire et les textes de loi pour accueillir les investissements. On ne les attend plus que de l'étranger. Des holdings régionales apparaissent, la Société de Développement Régional et la Société Nationale d'Investissement se développent. Mais l'issue favorable dépendra finalement de la réunion d'une masse critique suffisante, non seulement d'efforts techniques et financiers (la dispersion des moyens et la rareté des motivations en font déjà un défi pour la région), mais aussi d'innovation sociale qui est le remède définitif au mal liégeois. Liège doit entreprendre un effort important de remise en cause et d'adaptation au monde qui nous entoure désormais. Le ressort nécessaire à cette ouverture sur l'extérieur doit se retrouver. Les forces agissantes de la région en ont la responsabilité.

L'enseignement et la recherche ont aussi une mission essentielle à cet égard. Les connaissances — de plus en plus éphémères, mais base de la société post-industrielle — et le « message » que portent ces institutions conditionnent l'avenir de Liège. Bien sûr, les programmes et les budgets des différents établissements sont fixés par le législateur et des administrations dont il faut se de-

mander s'ils permettent toujours la souplesse d'adaptation souhaitable. Néanmoins, le contenu des cours ainsi que l'esprit dans lequel ils sont diffusés peuvent différer d'un établissement à l'autre. C'est un impérieux devoir pour les enseignants de tous les niveaux de s'ouvrir à tous les besoins de l'économie et de la société actuelle et d'inculquer cet esprit d'ouverture à leurs étudiants. Sur les chercheurs pèse la lourde responsabilité de fournir les outils du redéploiement de la région.

Dans ce cadre, vivant et non dépassé, leur mission est de faire progresser à Liège des connaissances qui n'ont plus de frontière et, si possible, d'en conserver ou d'en reprendre le leadership national et international. Est-ce voir trop grand que de prendre comme exemple ces lieux privilégiés dans le monde, comme Boston, où le savoir « ambiant » donne naissance aux entreprises de pointe de la fameuse route 128?

3. La politique

« Les partisans de la centralisation ont toujours feint de croire que leurs adversaires voulaient l'éclatement du pays. Ils ne voient pas que la rigidité bureaucratique, loin de favoriser l'unité nationale, menace la plus précieuse des

libertés, la liberté d'initiative — et par ricochet l'unité elle-même... »

A. PEYREFITTE,
« Le Mal français ».

L'histoire de Liège est riche d'enseignements pour qui veut la découvrir car la connaissance de son passé donne confiance en son avenir. Il faut la tirer de l'oubli où les historiens trop zélés de l'Etat belge naissant avaient relégué ces informations par trop centrifuges.

Des siècles durant, en effet, la Principauté de Liège, couvrant un tiers de la Belgique actuelle, a connu une existence indépendante du reste de ce pays. Dans le cadre peu contraignant du Saint Empire Romain de la Nation Germanique, elle fut tour à tour heureuse et malheureuse mais souveraine. Prospère pays d'entre-deux, ne pouvait-il rester lui-même? Sa dernière décision fut pour se rattacher à la France. Etrange fascination, bien rarement payée de retour, qu'explique mieux une crainte atavique de Liège de disparaître dans toute forme de « pays-bas » auxquels elle n'appartient ni par la géographie, ni par la culture (la civilisation rhéno-mosane, dans les parties tant thioises que latines de la Principauté, fait aussi l'objet d'un oubli trop empessé). C'en était fait de l'indépendance liégeoise. La cathédrale Saint-Lambert fut rasée comme à Paris, la Bastille, Liège, de capitale, devint préfecture du département de l'Ourthe. Waterloo, le traité de Vienne ont fait le reste.

Les gens de Liège chérissaient par-dessus tout leur liberté; cependant, livrés à eux-mêmes, ils avaient peu à peu abandonné leur sort aux mains de démagogues, dont le premier souci semblait être de les pousser à la violence.»

(P.M. KENDALL, « Louis XI ».)

Liège, notre avant-garde du Nord, qui jadis pour nous sauver a péri deux ou trois fois... dédaigneusement écrasée entre ces colosses du Nord, sans que personne y regarde.»

(J. MICHELET, « Histoire de la Révolution française ».)

Liège s'est-elle jamais résignée à devenir provinciale? Le souvenir de sa grandeur passée lui valut de recevoir de Guillaume d'Orange une université, un conservatoire et d'autres faveurs que l'on qualifierait aujourd'hui d'équipements métropolitains. « L'Atènes du Nord » survivait, bien qu'il soit difficile de croire que son rayonnement s'étendit encore à l'Europe entière.

Le dix-neuvième siècle était celui des nations.

Dans la tradition des grands politiques liégeois, des Rogier, des Lebeau, imaginèrent alors pour les Belges et les Liégeois, comme on disait alors, une Belgique une et indivisible. A Bruxelles, où tout fut centralisé. De Liège, désormais chef-lieu de province, combien les suivirent? Mais privée des meilleurs de ses hommes et de tout support institutionnel, combien de temps la grandeur liégeoise survivrait-elle?

L'industrie donna une nouvelle chance à Liège. Une autre tradition liégeoise, celle des Curtius et des Rennequin Sualem, hommes de commerce et savants ingénieurs, trouva à se développer au siècle dernier. De véritables multinationales naquirent à Liège. On venait y étudier de partout. Comment expliquer que ce ressort se soit brisé? Les pertes en Russie? Les destructions des guerres? Ne serait-ce pas plutôt l'effet d'une autre centralisation des décisions, économiques celles-là, autour des pouvoirs politiques? A nouveau, Liège fut un lent exode des cerveaux (drain-drain). Spirale pernicieuse. Autour des sièges sociaux s'installèrent les services. A proximité des plus hauts revenus du pays se multiplièrent les commerces. Et ainsi de suite. A mesure que Liège perdait le meilleur de sa substance, l'écart se creusait de plus en plus.

Bruxelles, éteignoir de l'imagina-

tion selon Voltaire, bien provinciale jusqu'à ces décennies, a largement bénéficié des avantages de son statut (voyons seulement son réseau de communications, les services qu'on y trouve et son excédent de 400.000 emplois pour navetteurs) dont l'effet le plus multiplicateur aura été l'installation des Communautés européennes, après que Liège ait échoué dans sa candidature pour le siège de la CECA. Comparaisons, prétentions dérisoires? Pour l'observateur d'aujourd'hui, peut-être. Pas pour celui qui se souvient qu'en 1905, Liège avait encore assez de rayonnement pour accueillir une exposition universelle et en 1930 et 1939, des expositions nationales.

La CECA est finalement allée à Luxembourg, l'Assemblée parlementaire à Strasbourg, d'autres villes moyennes mieux défendues, il est vrai, par leurs diplomates.

Pour quoi compte encore Liège aujourd'hui, qui rivalise avec Charleroi et ne retrouve aucun rang dans la régionalisation, excentrée dans cette nouvelle abstraction, la Wallonie? Liège ne sera-t-elle plus qu'une banlieue industrielle de Bruxelles ou de Namur?

Quelle régression en cent cinquante ans! L'influence de Liège, patiemment élargie au cours des siècles, s'est réduite à la portion congrue d'une province (ou à peine plus), promise d'ailleurs à la disparition. Est-ce ce que voulaient les Liégeois partis à Bruxelles un jour de septembre 1830 avec Charles-Rogier et Charlier « Jambe de Bois », alors que Liège avait ressorti le drapeau sang et or? Assurément non, et cet esprit ne peut être dupé.

Les traces n'en disparaissent pas toutes. Loin du « triangle d'or » Bruxelles, Gand, Anvers, l'Est de ce pays garde une homogénéité différente. On aura beau couper des liens, racheter notre presse, nous parachuter des candidats à la pire mode parisienne, le souvenir n'en persiste pas moins. Le plus irréductible atout de Liège est cette « certaine idée de Liège » qu'il faut maintenant tourner vers l'avenir.

Une nouvelle chance

Les plus lucides des Liégeois avaient compris, après la dernière guerre, que l'internationalisation de la vie économique et publique et sa situation en Europe pourraient offrir une nouvelle chance à Liège de retrouver un rôle de centre d'échanges.

Quelle aide pouvaient-ils recevoir des autorités de Bruxelles, alors qu'elles s'attachaient à donner cette fonction à leur capitale?

D'autres idées ont vécu. Il fut question d'un centre de commerce pour la métallurgie, puis d'une vocation francophone internationale. A ce bilan, une exception: le palais des congrès, et un espoir: la nouvelle foire internationale de Wallonie. Mais la lutte est devenue très inégale.

On projette aujourd'hui de décentraliser et de régionaliser l'administration du pays, menacé d'un coup de sang à la tête. Toutes les provinces sont bien entendu mises en éveil par l'attrait de ces emplois tertiaires susceptibles de rééquilibrer leur structure économique. Mais Liège, Charleroi, Gand et Anvers pourraient y trouver le moyen de devenir de véritables métropoles d'équilibre, offrant aux régions qu'elles irriguent une certaine masse critique de services et diminuant les navettages et l'hémorragie d'emplois. Des besoins nouveaux apparaîtraient, à leur tour créateurs d'initiatives.

Mais la décentralisation ne prend aucune consistance. On aurait pourtant pu imaginer un système de redistribution géographique d'administrations entières à l'instar de ce qui a été organisé avec succès en République fédérale d'Allemagne et en Suisse, où chaque ville est le siège de diverses institutions.

Et le critère qui préside à la régionalisation belge n'est pas économique, mais linguistique. Dans les régions ainsi dessinées apparaît déjà l'écueil d'une nouvelle et artificielle centralisation administrative.

Ainsi, l'avenir est incertain. La compétition est ici particulièrement perceptible et la concurrence est sévère entre villes, avivée par les difficultés de l'époque. C'est paradoxalement le moment où semble manquer une volonté unie de Liège de se donner un projet et l'affirmer. Ignorance, apathie, fuite du réel? La conscience du péril peut manquer. Il faut l'éveiller.

Liège peut-elle avoir moins qu'un dessein de métropole régionale? Elle et la Wallonie ont besoin l'une de l'autre.

Que sera-t-elle en outre si elle ne prend pas conscience de sa position européenne, au centre d'une des régions les plus centrales: Halma (Hasselt - Liège - Maasricht - Aix-la-Chapelle)? C'est assurément dans l'Europe que Liège trouvera sa définition la plus porteuse d'avenir, en même temps que la plus conforme à son passé.

Mais Liège doit s'organiser pour atteindre ces objectifs. Des opportunités se présentent et se présenteront encore de retrouver un rôle. Il faudra pouvoir les saisir. Cela ne s'improvise pas. Il faut d'abord que l'option elle-même soit

prise par l'ensemble des forces vives de la région: un choix clair d'un projet d'ouverture vers l'extérieur. Il faut ensuite intégrer cette volonté dans une politique (éthymologiquement: gestion de la cité) qui orientera toutes les décisions à venir.

Sans souci organisé de « l'extérieur », il est vain de croire pouvoir intéresser, plaire, convaincre. Voyons seulement l'accueil de Liège.

Nous le prétendons chaleureux. Est-ce si sûr? L'« étranger » ne se heurte-t-il jamais à des portes ou à des visages fermés, même dans les offices de tourisme, gares ou aéroport? Quels messages trouve-t-il sur sa route? Combien de nos voisins peuvent-ils s'informer dans leur langue auprès de nos policiers ou des Liégeois dans leur ensemble qui sont parfois — le savent-ils? — les seuls ambassadeurs de leur ville que nos visiteurs rencontreront?

Quel accès leur facilite-t-on à nos commerces, à nos distractions, à nos musées, à nos services publics? Sont-ils conçus pour satisfaire l'attente qu'ont des « étrangers » d'une ville d'un demi-million d'habitants?

A propos, quelle place avons-nous dans la vie culturelle, artistique ou sportive, du pays? Les clubs sportifs sont souvent les porte-drapeau de leur cité. Que valent les nôtres? La vie culturelle d'une cité détermine aussi son rayonnement. Mais quel mal frappe nos théâtres et même nos cinémas? Au prix de quel conformisme survivent les arts graphiques ou lyriques? Et quel changement peut-on attendre de la radio ou de la télévision, pourtant décentralisées? Le Liégeois, artisan, ne peut-il être artiste autrement qu'en retard sur son temps?

Concevoir, modeler Liège jour après jour en fonction de l'extérieur aussi (voir chapitre I). L'impression que nous laissons ou que nous donnons ne détermine pas que le tourisme à Liège. Tout est lié. Le congressiste, l'investisseur, les instances régionales, nationales et internationales y sont aussi sensibles. N'est-ce pas important?

Un plan visant à préserver ou à créer une image attractive de Liège ne manque-t-il pas? Il le faudrait vaste, touchant à la fois le dessin de la ville et ses instruments de relations avec l'extérieur, la conception de ses services et les initiatives qui l'animent. Faut-il encore évoquer le marketing?

Plus qu'une politique de relations extérieures, il s'agit d'une véritable politique extérieure. Nous savons que le pouvoir de mener une telle politique est aujourd'hui dispersé, mais Liège dispose encore d'autorités fortes qui pourraient entreprendre d'en réunir les moyens.

Liège, métropole ?

Liège est-elle capable d'offrir un cadre de vie caractéristique qui sera considéré au fur et à mesure du temps comme étant capable d'une amélioration constante de la qualité de la vie ? La majorité de sa population lui reconnaît-elle, consciemment ou inconsciemment, cette dynamique ?

La croissance économique a modifié les traditions et les structures qui favorisaient les échanges entre personnes. La ville doit rester un lieu privilégié d'échange. Pour ce faire elle doit redevenir l'instrument d'une renaissance sociale et culturelle en s'accordant aux pratiques et aux formes de notre temps. C'est dire qu'au niveau des responsables on ne peut accepter d'alternative qui mettrait en cause ce rôle spécifique ; il y va de sa survie. De plus, il est indispensable que ces mêmes responsables prouvent, au travers de réalisations concrètes, qu'ils promeuvent cette idée et ce avec l'accord le plus large possible des populations concernées. Ce qui signifie, d'une

part, que l'information ne se limite pas aux seuls habitants des villes, mais à toute personne qui en a l'usage, et, d'autre part, que les options fondamentales des projets soient exprimées de façon claire.

L'évolution de l'opinion témoigne de l'impact qu'ont eu sur le public tous les grands thèmes : environnement, pollution, nuisances ; qui mettent en cause la civilisation urbaine et industrielle.

Ces thèmes sont autant de sonnettes d'alarme mais ne mettent pas en cause le contenu de progrès inscrit dans le changement des conditions de vie des citoyens.

Encore faudrait-il savoir si ce que l'on considère comme progrès au niveau individuel tient compte de la dynamique même de la ville.

Chaque participant à son devenir est-il soucieux de savoir si sa notion de progrès correspond à celle de sa communauté urbaine ?

Est-il informé et conscient d'une situation qui peut être contradictoire ?

Est-il prêt à remettre en question ses choix individuels ?

Si au XIXe siècle l'attachement à la ville était directement lié à la réussite sociale ou à une obligation économique de réduire les coûts de déplacement, les éléments justifiant l'essor des centres urbains ont aujourd'hui évolués.

Les facilités de se déplacer ont bouleversé les critères de choix d'implantation et une majorité de la population profite des avantages urbains sans en subir les charges.

La remise en question de l'utilité des concentrations urbaines n'est pas rare. Il convient dès lors de motiver le plus grand nombre à défendre ses intérêts en motivant d'abord ceux capables de s'adapter aux changements rapides dus à la qualité de vie urbaine et confiants en l'évolution bénéfique des aménagements.

Prise de conscience indispensable à toute participation positive de défense et de promotion de Liège, métropole régionale.

CONCLUSION

Un grand projet

Les trois atouts historiques de Liège ont subi bien des avatars.

De la Géographie, de l'Economie, de la Politique, le premier reste le plus solide, hors d'atteinte des conjonctures et des soubresauts de l'histoire. Seule sa mise en valeur peut être remise en cause par le progrès technique. La pugnacité des Liégeois doit y parer. Sur cette base, nécessaire mais pas suffisante, bien sûr, ils peuvent reconstituer leurs deux autres atouts en entreprenant de se donner un grand projet prospectif et volontariste.

Leur unité doit se faire pour leur permettre et renverser obstacles ou embûches. Elle incombe à tous ceux qui, volontairement ou parce que c'est leur mission, peuvent entreprendre une réflexion sur la prospective de Liège et assurer la mise en œuvre d'une décision. Est-ce possible ? Nous voulons le croire.

La compétitivité est moins un état qu'un esprit. Des hommes nouveaux arrivent aux pouvoirs à Liège. On se prend à espérer en une nouvelle chance. Sauront-ils faire prendre conscience et donner confiance aux Liégeois ? C'est de chacun d'entre eux que dépend l'avenir de Liège.

Citons encore Lyon où se sont unis dans l'Association pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY) élus, administrations, associations et intérêts économiques pour définir et réaliser l'avenir que Lyon veut se donner. Des alliances pourraient aussi se nouer (souvenons-nous des « bonnes villes », des « ambassades », s'échanger. Seul un front puissant pourra forcer à l'action le système de pouvoirs en place et lui faire abandonner son inertie centralisatrice.

**A LIEGE,
VOUS ETES
CHEZ VOUS**

A l'aéroport de Liège, vous êtes chez vous. Aucun déplacement inutile, aucune tracasserie linguistique, jamais d'affront ni de coup de fusil.

**Partez donc
de chez vous,
Et revenez
directement chez vous.**

L'aéroport de Liège vous offre tous les services d'un aéroport international. Service en plus, luxe inutile en moins. Alors...

**PARTEZ
DE BIERSET
C'EST MIEUX POUR VOUS
C'EST MIEUX POUR LIEGE**

Partez de Bierset vers n'importe quelle destination. Celles d'aujourd'hui (Londres, Paris, Chambéry) et celles de demain.

AIR LIEGE

Association pour l'expansion
de l'aéroport de Liège asbl
Rue des Augustins 46 - 4000 Liège

